

MAC ACTEUR PRAP

« INDUSTRIE, BÂTIMENT, COMMERCE ET ACTIVITES DE BUREAU »

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES EN PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE INDUSTRIE BÂTIMENT COMMERCE ET ACTIVITES DE BUREAU

PUBLIC VISÉ

- Toutes les personnes souhaitant renouveler le certificat d'Acteur de Prévention au travail.

PRÉREQUIS

- Être en possession d'un certificat d'acteur PRAP « Industrie, Bâtiment, Commerce et Activités de Bureau » délivré par une entité habilitée.

EFFECTIF

- De 4 à 10 personnes.

FORMATEUR

- Formation animée par un Formateur PRAP certifié et à jour de celle-ci.

À la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

Méthode pédagogique

- Les séquences pédagogiques s'appuient sur les retours d'expérience et sont basées sur l'alternance de théorie en salle et de mises en situations pratiques en centre de formation et/ou sur les postes de travail concernés.
- Le formateur revoit l'analyse de situation de travail réelles, et les techniques de port de charges, en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort.



LIEUX DE FORMATION

- Sur l'ensemble de nos sites de formation et en intra.
- En entreprise.

DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

- Tout au long de l'année.

MODE DE VALIDATION

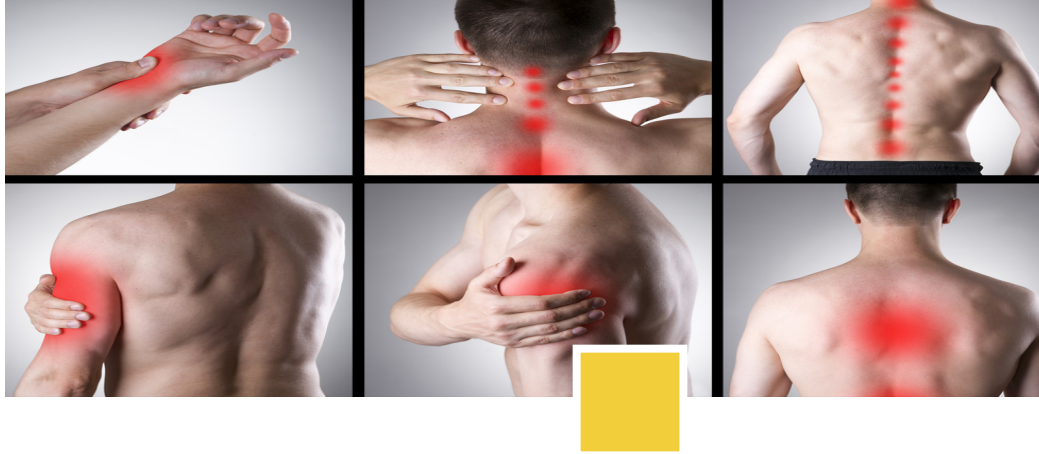
- Évaluation théorique sur l'analyse d'une situation de travail.
- Renouvellement du Certificat d'Acteur PRAP « Industrie, Bâtiment, Commerce et Activités de Bureau » qui sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.
- La validité de ce certificat est de 24 mois.

TARIF ET FINANCEMENT

- Sur devis.
- Tarif : Nous consulter.

ACCESSIBILITÉ

- Cette formation est accessible aux apprenants.es en situation de handicap. Tous les moyens humains et techniques seront mis en place en partenariat avec les prescripteurs et partenaires (Cap Emploi, AGEFIPH...) pour compenser le handicap.
- Contactez la référente handicap :
acseaf.handicap@acsea.asso.fr



MAC ACTEUR PRAP « INDUSTRIE, BÂTIMENT, COMMERCE ET ACTIVITES DE BUREAU »

Contenu de la formation

Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise :

- Actualiser le référentiel.
- Rappel des enjeux de la prévention.

Observer et analyser une situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues :

- Rappel de la mécanique de l'homme, les limites et les pathologies.
- Rappel de l'observation et de l'analyse de son travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé.

Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement. Appliquer les principes de base de sécurité physique et d'économie d'efforts pertinents en fonction de la situation de travail :

- Proposer des améliorations de sa situation de travail.
- Faire remonter l'information aux personnes concernées.
- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

Durée de la formation

- Durée au centre ou en entreprise : 7 heures.